



Règlement de la Dictée francophone scolaire France-Québec 2020

© Tous les droits d'auteur sont réservés à la Fédération France-Québec / francophonie

Préambule : Toutes les fonctions exercées dans le cadre du présent règlement sont conformes aux textes législatifs et réglementaires sur l'égalité entre hommes et femmes.

La Fédération France-Québec/francophonie sera dénommée **FFQ-F** et la **régionale Lorraine-Québec**, qui assure, en partenariat avec la FFQ-F, la préparation de la Dictée scolaire 2020 et sa gestion auprès des régionales, sera dénommée **LQ**.

Les textes des dictées scolaires 2020 seront réalisés par un groupe d'enseignants retraités de la **régionale Lorraine-Québec** connaissant bien les objectifs officiels ciblés par l'Éducation Nationale ainsi que les possibilités effectives des élèves de chaque niveau. Depuis de nombreuses années, ils assurent les montages des corrections en présentation diaporamas.

1. Objet

La Dictée francophone France-Québec, créée en 2001 à l'initiative de la Fédération France-Québec/francophonie figure officiellement depuis 2004 au programme des activités mondiales de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, qui a lieu à la fin du mois de mars.

En accord avec les missions sociales et culturelles de la FFQ-F, cette action originale et pérenne a pour principaux objectifs de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité de la langue française, de promouvoir le bon usage de cette langue et de consolider les liens entre pays de la francophonie. Chaque année, un état, une province ou un gouvernement francophone est à l'honneur et un auteur ou une auteure originaire de ces derniers est parrain ou marraine de l'événement.

2. Texte de la dictée scolaire

Le texte de la dictée scolaire est composé de plusieurs paragraphes mettant en valeur des expressions et des termes du Québec, d'une région française et d'un état, province ou gouvernement francophone. Y sont inclus également des mots de l'opération « Dis-moi dix mots » de la Semaine de la langue française et de la Francophonie.

En application de la réforme du collège dont les décrets sont parus au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, le texte est adapté aux différentes classes des niveaux scolaires suivants :

NIVEAU 1 : CE2 : classes des apprentissages fondamentaux (Cycle 2)

NIVEAU 2 : CM1, CM2, 6^{ème} : classes de consolidation des apprentissages (Cycle 3)

NIVEAU 3 : 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : classes d'approfondissements (Cycle 4)

NIVEAU 4 : 2^{de}, 1^{ère}, Terminale

3. Organisation

3.1. Rôle du siège national de la fédération France-Québec/francophonie (FFQ-F)

Le coordonnateur central de l'événement, est le siège de la FFQ-F, situé au 94, rue de Courcelles, Paris 75008. La dictée francophone est présidée et coordonnée à l'échelle nationale par le responsable du dossier : informations générales sur l'animation « **Dictées francophones 2020** », promotion et recherche de financements, suivi et validation de l'élaboration de la dictée et des modalités de correction, suivi des inscriptions des régionales, mises à disposition des documents par téléchargement sur le site de la FFQ-F, achat et remise des prix après l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3.2. Rôle de la régionale Lorraine-Québec (LQ)

Les textes de **la dictée scolaire** de l'édition 2020 sont imaginés, rédigés puis modulés en fonction des 4 niveaux **par l'équipe « Dictée » de Lorraine-Québec**.

3.3. Rôle des associations régionales du réseau de la FFQ-F

Le réseau de la FFQ-F, regroupant plus de 60 associations régionales et membres associés, constitue **le relais du siège national. Ce sont ces associations régionales qui réalisent le travail de terrain**, en particulier pour l'organisation de l'animation « Dictée scolaire » dans leur secteur géographique : désignation du « **responsable régional Dictée** », **inscription auprès de la FFQ-F et de LQ**, information des établissements scolaires et suivi des inscriptions, récupération, vérification, sélection des meilleures copies de la région et transmission à LQ.

Pour ce faire, il convient de contacter le **Rectorat** (Service DAREIC), les **Directions des Services Départementaux de l'Éducation nationale** (on va être cohérent : on ne met pas de N à nationale. Il faut écrire Éducation nationale), (DSDEN) ou directement **les établissements scolaires** et les **centres documentaires** (CDI) quand ils existent, ainsi que les bibliothèques, les médiathèques pour leur proposer la dictée scolaire. **Il faut rappeler que la FFQ-F a reçu l'agrément de l'Éducation nationale.**

3.4. La communication promotionnelle

Une promotion nationale est effectuée à travers toute la France via le site Internet de l'organisme, les Brèves, la page officielle Facebook, Twitter, les communiqués de presse et la revue *France-Québec Mag* et tout autre support médiatique. Une communication est aussi réalisée dans la presse locale par les responsables des associations régionales qui participent à l'animation.

3.5. Visibilité de la Fédération FFQ-F et de ses partenaires

Afin de s'assurer d'une visibilité adéquate pour la FFQ-F et ses partenaires, **il est obligatoire que le logo de la FFQ-F et celui des différents partenaires soient publiés sur les affiches**. La Fédération fournit une affiche de base où les logos des régionales et de leurs partenaires ou toutes autres informations jugées utiles pour leur organisation y seront ajoutés.

Il est obligatoire de joindre le logo de la FFQ-F, de Lorraine-Québec ainsi que le logo des partenaires nationaux sur chaque matériel relatif à la Dictée, par exemple : bandeau, affiche, publication et cahier de dictée s'ils sont conçus spécifiquement pour l'événement.

4. Modalités d'inscription des associations régionales

Chaque association régionale s'inscrit **au plus tard impérativement pour le 31 janvier 2020** à l'événement en renvoyant le formulaire d'inscription (*en page 7 de ce document*) par voie électronique, au siège national de la FFQ-F avec **copie carbone systématique (CC dans l'entête du courriel)** à l'association Lorraine-Québec, conformément aux modalités indiquées.



Le responsable régional Dictée coordonne les inscriptions des établissements scolaires participant à la dictée scolaire de son secteur. Lorraine-Québec ne prendra en compte aucune copie transmise directement sans passer par une régionale.

5. Conditions de participation et déroulement de la dictée

La dictée destinée au public scolaire se déroulera le **vendredi 20 mars 2020**.

La dictée scolaire est déclinée en paliers adaptés aux niveaux suivants déjà cités :

Niveau 1 : CE2, niveau 2 : CM1-CM2-6^{ème}, niveau 3 : 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème} et niveau 4 : 2^{de}-1^{ère}-Terminal

- Les participants de la dictée scolaire doivent correspondre à l'une de ces catégories.
- La dictée scolaire est gratuite pour tous les participants.
- **Elle se déroule la même journée (20 mars)** dans tous les établissements en France.

Des "dérogations exceptionnelles" peuvent être demandées par les établissements (classes transplantées, classes situées hors France).

IMPORTANT : Sur chaque copie doivent **obligatoirement apparaître le nom et le prénom du participant, le nom de son établissement scolaire, son niveau de dictée faite et le nom de l'association régionale organisatrice.**

Aucun ouvrage de référence (dictionnaire, manuel de grammaire ou de conjugaison) n'est autorisé de même que tout recours à un outil informatique (téléphone, tablette ou ordinateur **sauf si l'utilisation d'un tel outil est rendue nécessaire par un projet d'accueil individualisé établi pour un élève**).

Toute tentative de copie, de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du candidat.

Pendant la lecture de la dictée, le lecteur doit **dicter la ponctuation** aux participants.

Après la lecture, le lecteur doit **immédiatement et obligatoirement** dicter aux participants les mots de départage. Ces mots peuvent être expliqués aux élèves par les enseignants. L'écriture des mots de départage **étant obligatoire**, s'ils sont absents d'une copie, celle-ci est **éliminée**.

Les mots de départage pour la dictée des écoles sont différents de ceux accompagnant les dictées des collèges et des lycées. Leur niveau de difficulté augmente du premier au dernier mot. La dictée scolaire 2020, quel que soit le niveau, est accompagnée de **dix mots** de départage

Les correspondants des associations régionales doivent s'assurer des bonnes compréhension et application du présent règlement.

6. Modalités d'envoi et de réception des textes de la dictée

Un lien vers le site internet de LQ permettant le téléchargement des textes des dictées pour les différents niveaux est envoyé, quelques jours avant l'événement, **uniquement aux responsables** des régionales inscrites, **charge à chacun d'eux à transmettre ce lien exclusivement aux établissements scolaires inscrits** auprès de leur régionale. Ils doivent demeurer confidentiels jusqu'au moment de la dictée.

Le responsable de chaque établissement, précisément identifié, s'engage également à suivre les règles décrites dans ce règlement.

7. Modalités de correction

Note : Le présent règlement ainsi que les textes des dictées scolaires ont été rédigés en respectant **les règles officielles de la « nouvelle orthographe »**, recommandées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et en vigueur dans toute la francophonie. **Toutefois**, pour des raisons pratiques, **ce seront les textes transmis par LQ** (ou ceux repris dans les montages de correction) **qui feront référence** dans le cadre de la Dictée de la FFQ-F : toute « non-correspondance orthographique » sera comptabilisée.

7.1. Corrections successives et transmissions des copies

Il est souhaitable qu'une **correction collective** (immédiate ou différée de quelques jours en fonction des emplois du temps) soit effectuée par **l'enseignant avec sa classe après échange de copies entre les élèves en utilisant le montage de correction pps** proposé par Lorraine-Québec.

L'enseignant responsable Dictées effectue lui-même une **seconde correction** lui permettant de **sélectionner les 3 meilleures copies par niveau dans son établissement.**

Le responsable régional Dictée de l'établissement **photocopie les copies sélectionnées** (les originaux ne seront pas retournés à leurs auteurs) puis les **transmet à la régionale FFQ-F** auprès de laquelle il s'est inscrit. Elles doivent être **accompagnées du formulaire de résultats** dûment et lisiblement rempli. Un établissement ne doit pas transmettre plus de 3 copies de niveau 1, plus de 3 copies de niveau 2, plus de 3 copies de niveau 3 et plus de 3 copies de niveau 4 - sauf ex-æquo(s). **Le maximum de copies transmises est donc au maximum de 12 si l'établissement possède des participants dans les 4 niveaux définis et s'il n'y a pas d'ex-æquo(s).**

Le responsable régional Dictée vérifie à nouveau les corrections et le calcul du nombre de fautes puis **sélectionne**, dans l'ensemble de copies reçues, **les 3 meilleures copies de chaque niveau pour sa régionale.** Chaque régionale a donc à **transmettre au maximum 12 copies s'il n'y a pas d'ex-æquo(s).**

Le responsable régional Dictée transmet les feuillets sélectionnés à **Lorraine-Québec** (adresse indiquée dans les documents d'information initiaux) **avant la date limite** précisée à l'inscription. Les correcteurs de la régionale Lorraine-Québec assurent **une correction finale** et une **notation cohérente et unifiée.**

L'envoi doit se faire obligatoirement sous format papier et par courrier postal. Les copies transmises par courriel ne seront pas prises en compte.

Il est rappelé que les copies originales ne pourront en aucun cas être retournées aux concurrents.

7.2. Barème de cotation dans la dictée

Le principe suivant est appliqué pour la correction des fautes :

on comptabilise le nombre de mots de la dictée mal orthographiés quelle que soit la faute commise et quel que soit le nombre d'erreurs dans ce mot.

- Si une même faute est commise plusieurs fois pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Certaines exceptions s'appliquent pour tous les niveaux

- La ponctuation est dictée par le lecteur et les fautes de majuscules ne sont pas comptabilisées, à l'exception de celle en début de phrase.



- Les fautes d'orthographe dans les mots et expressions **en gras quelle que soit la couleur** ne sont pas comptabilisées. Elles concernent certains particularismes linguistiques ou un des mots de l'opération « Dis-moi dix mots ».

7.3. Barème de cotation pour les mots de départage

Un mot de départage est compté comme « mal orthographié » quelle que soit l'erreur commise. On comptabilise le nombre de mots de départage mal orthographiés.

8. Description des prix

8.1. Prix régionaux

Les prix offerts aux gagnants régionaux par les associations régionales du réseau sont à la discrétion de celles-ci. Tout prix en numéraire est strictement interdit.

8.2. Prix nationaux

Au niveau national également, pour chacun des 4 niveaux, aucune somme en numéraire n'est versée, et la valeur des prix, sous forme de produits culturels, se détaille comme suit :

- 1^{er} prix** : d'une valeur moyenne de 60 € ;
- 2^e prix** : d'une valeur moyenne de 40 € ;
- 3^e prix** : d'une valeur moyenne de 30 €.

9. Désignation des gagnants et cérémonie de remise de prix

9.1. Les gagnants régionaux

L'organisation éventuelle d'une cérémonie régionale de remise de prix et l'achat des lots spécifiques sont à la discrétion de chaque association régionale.

9.2. Les gagnants nationaux

La liste des copies sélectionnées par les correcteurs de LQ sont transmis au siège national de la FFQ-F 15 jours avant l'assemblée générale ordinaire de la fédération qui se charge de l'achat des lots et de l'impression des diplômes.

L'annonce des gagnants et des meilleurs participants de la dictée scolaire (par niveau) a lieu lors de l'assemblée générale annuelle de la FFQ-F (17-23 mai 2020). **La liste des gagnants est transmise au plus tôt ensuite à chaque régionale participante, charge à elle de la diffuser aux établissements ayant concouru.** Cette liste est aussi dévoilée sur le site de la FFQ-F, dans « les Brèves » ainsi que dans la revue *France-Québec Mag*.

Les associations régionales sont en charge de la diffusion du palmarès aux établissements ayant participé et de la prise de contact directe avec ceux qui ont des gagnants. Les lots offerts par la FFQ-F sont transmis aux présidents des associations régionales ayant des élèves figurant au palmarès. Il incombe auxdits présidents **de faire parvenir ces lots aux lauréats.**

Tout lot non réclamé après un délai de trois mois suite à la publication des résultats sera considéré comme abandonné par le lauréat.

10. Règles générales

Si l'un des gagnants n'est pas en conformité avec le présent règlement, l'organisateur du concours se réserve le droit de le disqualifier.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que toute personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, leur lieu de résidence (ville et pays) ainsi que toute photo prise d'eux à des fins de diffusion des résultats du concours. Une autorisation parentale est demandée pour les participants mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis, pour quelque cause que ce soit. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement des courriers.

Toutes les décisions de l'organisateur dans le cadre de ce concours sont finales et sans appel. Les participants sont soumis à la réglementation et au droit français qui s'appliquent à ce concours. En cas de réclamations, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent Règlement. En cas d'échec de résolution à l'amiable, toute difficulté d'application ou d'interprétation des présentes sera souverainement tranchée par le Tribunal de Paris.

11. Politiques de confidentialité

La FFQ-F s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels donnés par les participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

Nous vous indiquons que nous nous conformons au règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD).

12. Acceptation du règlement

Le présent règlement de la FFQ-F est établi pour valoir et servir ce que de droit.

La participation à la Dictée francophone scolaire France-Québec implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les associations régionales, les participants et les enseignants.



DICTÉE FRANCOPHONE SCOLAIRE FRANCE-QUÉBEC 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES RÉGIONALES

(Chaque renseignement est indispensable)

Nom de la régionale :

Nom du président :

Courriel du président :

Nom et fonction du responsable régional Dictée (si autre que le président) :

Courriel :

Adresse postale (coordonnées complètes du responsable régional Dictée) :

Téléphone fixe :

Cellulaire :

participera à la dictée francophone scolaire le 20 mars 2020

(Cochez la ou les cases des niveaux auxquels vous inscrivez votre régionale.)

Niveau 1 - CE2

Niveau 2 - CM1, CM2, 6e

Niveau 3 - 5^e, 4^e, 3^e.

Niveau 4 - Seconde, Première, Terminale

Date

Signature du correspondant

Signature du président

..... / / 2020

RETOUR et DATE LIMITE

Ce bulletin doit parvenir par courriel au plus tard le 31 janvier 2020

à la FFQ-F à l'adresse suivante :
dicteesscolaires2020@francequebec.fr